

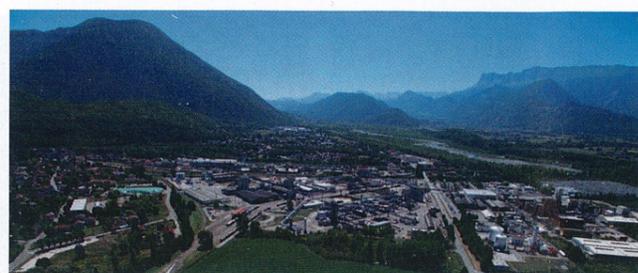
Dans le sud de Grenoble, une étude sur l'impact sanitaire de la pollution

Dans le sud de Grenoble, la pollution inquiète les riverains depuis des années en raison, notamment, de la présence de plateformes chimiques au Pont-de-Claix et à Jarrie. Une étude a été lancée en 2012 sur 18 communes pour mesurer l'impact sur la santé des activités historiques et actuelles de la zone. Les résultats, communiqués fin décembre, certifient la compatibilité des usages avec les milieux, mais révèlent la présence de dioxines dans certains sols.

Des terrains privés pollués

Les composés chimiques ont été constatés sur une tren-

taine d'hectares dans les communes de Basse-Jarrie, Le Pont-de-Claix et Champ-sur-Drac. Entre 500 et 700 habitants seraient concernés. Des mesures doivent être prises dans les zones les plus exposées quant à l'usage des sols, bien que les taux restent dans les limites n'imposant pas d'interdiction. Afin d'éviter l'ingestion indirecte des polluants, l'Agence régionale de santé (ARS) recommande de ne pas consommer de produits végétaux et animaux produits dans ces zones. En parallèle, une étude de Santé publique France montre que, sur ces communes, la quantité et la gravité des cancers



Vue aérienne de Basse-Jarrie, comprenant notamment l'usine Arkema.

sont similaires à la moyenne départementale. Les analyses révèlent cependant un excès de mésothéliomes de la plèvre, lié à une exposition professionnelle ou paraprofessionnelle à l'amiante.

Les bonnes pratiques

L'étude confirme de nouveau que les activités humaines ont un impact mesurable sur les milieux. La préfecture rappelle les conduites à tenir afin de surveiller et limiter les émis-

sions de dioxines, telles que la gestion des poussières lors des chantiers ou la couverture des terrains nus. Le rapport revient aussi sur les bonnes pratiques afin d'éviter l'exposition à certaines pollutions, notamment sur le chauffage au bois, l'hygiène individuelle, les potagers ou encore l'entretien du logement. L'ensemble des travaux et des recommandations ainsi que les zones précises concernées sont à retrouver sur le site de la préfecture. ●

Bâtiment : un engagement fort pour les risques professionnels

Les onze fédérations départementales du BTP se sont engagées aux côtés de l'Organisme professionnel prévention bâtiment travaux publics (OPPBTBTP), en signant une convention régionale pour la période 2022-2025. Elle vise à accentuer les actions de prévention sur les chantiers et dans les entreprises du BTP, notamment grâce à la mise en place d'un référent par département.

Visibilité des actions

Prenant appui sur la convention nationale signée entre la Fédération française du bâtiment (FFB) et l'OPPBTBTP, cette déclinaison régionale a plusieurs objectifs. Elle vise à améliorer la lisibilité et la visibilité des actions de l'OPPBTBTP,



La convention a été signée par les onze présidents des fédérations départementales du BTP, dont l'Isérois Bertrand Converso (2^e à gauche).

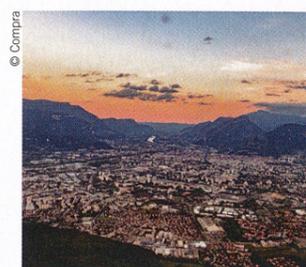
mais aussi à accompagner les professionnels dans une meilleure prise en compte des risques majeurs propres à leur métier. Cette convention servira également à promouvoir la prévention comme vecteur

de performance, d'innovation et d'attractivité. Le document incite chaque fédération départementale du BTP à identifier un mandataire référent. Il sera chargé de porter la thématique prévention auprès de ses pairs,

des adhérents de la fédération et également auprès des instances dans lesquels il pourra être amené à siéger (OPPBTBTP, Carsat...). « La profession est engagée depuis longtemps en faveur de la prévention, des progrès notables sont à signaler, avance Alain Chapuis, référent prévention pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette signature a lieu dans un contexte de recrudescence des accidents graves. Cela démontre que nous devons rester vigilants et poursuivre notre engagement quotidien pour la prévention des risques professionnels dans nos entreprises et sur nos chantiers. C'est d'ailleurs tout l'objet de cette convention et du plan d'action qui en découle, avec l'appui des mandataires dédiés sur l'ensemble de la région ». ●

Démographie : l'Isère gagne des habitants, Grenoble en perd

L'Insee a publié ses nouvelles statistiques de populations légales, mesurées en 2020 et entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023. Des chiffres déterminants pour la vie des communes car ils influencent par exemple le montant de la dotation de fonctionnement versé par l'État, le mode de scrutin aux élections municipales ou le nombre de pharmacies qui peuvent être implantées. Plusieurs enseignements démographiques se dégagent. D'abord, Auvergne-Rhône-Alpes reste la deuxième région la plus peuplée de France, avec plus de 8 millions d'habitants, et poursuit sa croissance démographique



La Métropole de Grenoble cumule désormais 448 457 habitants.

moyenne de + 0,5 % de population par an depuis 2014. Ensuite, le Département de l'Isère atteint 1 277 513 habitants, soit une augmentation de + 0,4 % entre 2014 et 2020. Enfin, avec 158 240 habitants, Grenoble a perdu plus de 5 300 habitants en huit ans. ●

Le CHU Grenoble Alpes certifié « Haute Qualité des soins »

Après avoir été en 2019 le premier CHU français à être certifié de niveau A dans sa globalité et en première intention par le collège de la Haute Autorité de santé (HAS), le CHU Grenoble Alpes vient d'être certifié avec mention « Haute Qualité des soins » par la HAS, plus haut niveau de certification. L'établissement a obtenu un score de 98 % sur le chapitre patient et sur le chapitre équipe de soins, et un score de 97 % sur le chapitre établissement de santé. Au cours de leurs cinq jours de visite, les experts-visiteurs de la HAS ont eu l'occasion d'appréhender les organisations mises en place au Chuga



concernant la qualité et la sécurité des soins dans un contexte rendu difficile du fait de la crise sanitaire. Monique Sorrentino, directrice générale du Chuga, indique qu'« il s'agit d'un très bon résultat qui vient reconnaître, sans méconnaître les difficultés, l'engagement quotidien de tous les hospitaliers et l'ancrage de la culture qualité dans nos pratiques. Il témoigne de la force de notre collectif. » ●



Publireportage

L'agence Eurovia de Grenoble renouvelle son partenariat avec le département GCCD de l'IUT 1 de Grenoble

Jeudi 27 octobre 2022, l'agence Eurovia de Grenoble – spécialiste des métiers de la Route de VINCI Construction – a renouvelé son partenariat avec le département Génie Civil – Construction Durable (GCCD) de l'IUT 1.



Pascal VILLARD (chef département GCCD), Jean-Luc REBOUD (directeur IUT1), Daniel DO NASCIMENTO (chef d'agence Eurovia Grenoble), Florine COTTE (RH agence Eurovia Grenoble).

Engagé en septembre 2020, ce partenariat permet aux étudiants de bénéficier de l'expertise des collaborateurs de l'agence Eurovia de Grenoble pour mieux appréhender et comprendre les métiers des travaux publics et l'organisation d'un grand groupe : conférences sur les métiers des travaux publics, visites de chantiers, projets

tuteurs, stages, projets de fin d'étude (PFE), co-construction des thématiques orientées TP du programme universitaire, coaching entretiens et ateliers CV, ...

Du côté de l'agence Eurovia de Grenoble, c'est l'opportunité de rencontrer les étudiants afin de partager leurs activités, leurs compétences et leurs métiers et participer ainsi à former de nouveaux collaborateurs.

Après une rencontre conviviale organisée sur la plateforme structure du département GCCD lors d'une première prise de contact entre les étudiants et les représentants de l'agence Eurovia de Grenoble – la

matinée s'est poursuivie en amphi pour une présentation complète de l'entreprise et des atouts de cette convention signée jusqu'en 2025.



Contact :

Département Génie Civil Construction Durable : 151, rue de la Papeterie 38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél : 04 76 82 53 00 – iut1.gccd@univ-grenoble-alpes.fr

Eurovia agence de Grenoble : Espace Comboire 4 rue du drac 38130 Echirolles – Tél : 04 76 75 02 09
euroviagrenoble@eurovia.com – https://france.vinci-construction.com/fr/metiers/route

